

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 OCTOBRE 2011

Le Conseil Municipal,

S'est réuni à la Mairie le 20 octobre 2011 à 20 heures sous la présidence de Monsieur Christian LANTENOIS, Maire.

**Présents** : Christian LANTENOIS – Germain TANIÈRE – Richard STEHLIN – Bleuette DECARSIN – Monique BONHOMME – Morgane MEUNIER – Alain LEMAIRE – Alain RAQUIDEL - Anne-Marie GONZALES – Chantal DESCLAUD-THIRIET – Jean-Luc RITZENTHALER

**Absents excusés** : Francis ROUSSELOT - Michel JORAND – Philippe GENESLAY – – Dominique THEVENIN – Jean-Pierre RAVEZ – Richard DESREUMAUX –

**Absents** : Jean-Charles CANNARD – Emilie CARRE-DROUOT –

**Recensement des pouvoirs** : Francis ROUSSELOT à Jean-Luc RITZENTHALER - Michel JORAND à Bleuette DECARSIN - Philippe GENESLAY à Richard STEHLIN - – Dominique THEVENIN à Germain TANIÈRE - Jean-Pierre RAVEZ à Christian LANTENOIS

Monsieur Germain TANIÈRE a été élu secrétaire de séance.

- **ADOPTE** et **SIGNE** le procès-verbal de la précédente réunion
- **APPROUVE** le projet de statuts du Syndicat mixte d'études et de préfiguration du Parc naturel régional de la Brie et des deux Morin et **DECIDE** d'adhérer au dit syndicat lors de sa création
- **ACCEPTE** l'emprunt proposé par la Caisse d'Épargne pour le financement du pôle enfance
- **ENTERINE**, à l'unanimité, la décision de la commission et retient la Société MATHIS pour le projet de construction de 3 classes primaires. M. le Maire est chargé d'entreprendre les démarches pour le marché de maîtrise d'œuvre et le marché pour les travaux.
- **ACCEPTE** l'avenant n° 1 à la convention pour mise à disposition des services de l'État pour l'instruction des demandes d'autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol
- **ACCEPTE**, à l'unanimité, les modalités de répartition des soldes du SIVOM, suite à sa dissolution au 31 décembre 2010.
- **DECIDE**, à l'unanimité, de prendre en charge l'intégralité du coût du stage de perfectionnement pour terminer son BAFA de Mlle Johanna DELABARRE.
- Suite au déboisement de certaines parcelles par les employés communaux, décide que le bois peut être vendu à des particuliers, et **FIXE**, à l'unanimité, le prix du stère de bois à 30 € enlevé sur place.
- **ELIT**, à l'unanimité, les délégués qui représenteront la Commune de Rebais au sein du Comité Syndical du Syndicat d'Alimentation en eau potable de la Région Nord Est de Seine-et-Marne, à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2012, soit :
  - ✓ Délégués titulaires :
    - 1) M. Richard STEHLIN
    - 2) M. Michel JORAND
  - ✓ Délégués suppléants :
    - 1) Mme Monique BONHOMME
    - 2) M. Richard DESREUMAUX
- **ACCEPTE**, à l'unanimité, les rétrocessions des voiries concernant :
  - Le lotissement « Le Parc » : Parcelle Section AE n° 319 appartenant à M. Maurice PEAUGER
  - Le lotissement « La Chanterelle » : Parcelle Section AE n° 282 appartenant à M. Louis DHAINÉ

- Le lotissement « La Madeleine » Parcelle Section AE n° 282 appartenant en indivision aux co-lotis ci-après désignés :
  - ✓ Consorts MAZURE-LEPELLETIER
  - ✓ Madame Catherine AUCLAIR
  - ✓ Monsieur et Madame Bernard CHEMIN
  - ✓ Mademoiselle Mireille DUTEL.